



PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

# Plan Particulier d'Intervention



## BARRAGES EDF DE L'ISÈRE

En cas de risque avéré de rupture d'un barrage, le Plan Particulier d'Intervention (PPI) est déclenché par le Préfet. Il est relayé par votre Maire, qui, à son tour, s'occupe des populations dont il a la charge.



## Consignes à appliquer



**Appliquer les consignes des autorités.**  
Rejoignez les points de rassemblements de votre commune.



**N'allez pas chercher vos enfants à l'école.**

Les enseignants les prendront en charge ; ils connaissent les consignes.



**Écoutez les messages d'information et/ou d'alertes des autorités.**

France Inter ou France Bleu Isère et France Drôme-Ardèche diffusent les messages de sécurité en provenance des autorités



**N'utilisez pas les téléphones (fixes ou portables).**

La saturation des lignes gênerait l'action des moyens de secours.



**En cas de danger imminent,**

gagnez immédiatement les hauteurs.

Exploitant des barrages :  
EDF Groupe d'Exploitation Hydraulique Écrins-Vercors  
Pont des Vannes- 38000 Pont-de-Claix

